

DORSAINVILLE — PETITTE HISTOIRE D'HAÏTI



1908

F 1921

.D67

LIBRARY OF CONGRESS
COLLECTION OF BOOKS
BY COLORED AUTHORS

no. 3

Haitian



RARE BOOK COLLECTION



Class _____

Book _____

THE BEQUEST OF
DANIEL MURRAY
WASHINGTON, D. C.
1925

PETITE
HISTOIRE D'HAÏTI

A L'USAGE
DES ECOLES PRIMAIRES

PAR
J. B. DORSAINVIL

Cours Élémentaire

— Tous droits réservés. —

PORT-AU-PRINCE
Imprimerie de l'ABEILLE
116, Rue du Magasin de l'État, 116.

1904



F1921
.D67
Rare Bk
coll

The bequest of
Daniel Murray,
Washington, D. C.
1925.

PD 26 May 1973

PRÉFACE.

Nous avons été amené, par goût et par devoir professionnel, à constater, il y a cinq ans, que l'enseignement de l'histoire nationale était très négligé dans nos écoles et qu'en outre il n'y avait pas d'ouvrages pouvant satisfaire convenablement aux besoins de cet enseignement.

Jusqu'à la publication de mon cours d'histoire d'Haïti à l'usage des lycées et collèges, les maîtres et les professeurs n'avaient à leur disposition, pour l'enseignement de l'histoire d'Haïti, que les petits volumes de M. E. Robin, qui avaient le don de convenir aux petits enfants des écoles primaires comme aux jeunes gens des lycées. L'enseignement de l'histoire nationale dans de pareilles conditions n'était rien moins que dérisoire. Dans les écoles primaires, on ne voyait guère, chaque année, que quatre ou cinq chapitres du premier volume ; dans les lycées, on ne savait que fort peu de choses de l'histoire générale d'Haïti après avoir étudié les deux volumes, où les faits de guerre mêmes sont racontés succinctement, tan-

1973

dis que les faits d'un autre ordre, tels que les faits politiques, les faits sociaux, sont à peine mentionnés. Cette façon d'écourter l'histoire en diminue la portée et l'utilité.

Il fallait que cette lacune fût comblée pour permettre la régularisation et la généralisation de l'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles classiques. C'est dans cette intention que ce cours complet d'histoire d'Haïti a été rédigé et adopté par le département de l'Instruction publique. Il comprend : un cours élémentaire en un petit volume, un cours moyen en un volume de 300 pages environ et un cours supérieur en trois volumes : Le premier cours ou cours élémentaire est destiné aux écoles primaires et aux classes préparatoires des lycées, collèges et pensionnats de demoiselles ; le second cours ou cours moyen est consacré aux écoles dites secondaires et aux classes de grammaire des écoles d'enseignement secondaire classique ; enfin le cours supérieur est destiné aux classes de troisième, de deuxième et de rhétorique de ces dernières écoles. Tous ces cours sont rédigés dans le même esprit et avec le même soin que les volumes qui sont en possession du public des écoles depuis 1898.

Puissent mes veilles et mes peines trouver leur juste compensation dans les services que ces ouvrages rendront à la jeunesse, en concourant à son développement intellectuel et moral par la connaissance raisonnée de l'histoire nationale.

J. B. DORSAINVIL.

PETITE
HISTOIRE D'HAÏTI

A L'USAGE
DES ÉCOLES PRIMAIRES

CHAPITRE PREMIER.

Découverte du Nouveau Monde.

1. — L'Amérique fut découverte en 1492 par Christophe Colomb.

2. — Ce célèbre navigateur naquit à Gènes, en Italie, en 1435. Dominique Colomb, son père, fut cardeur de laine. Etabli primitivement à *Quinto*, dans la Ligurie, où fut célébré son mariage avec Suzanne, la mère de ses cinq enfants, dont Christophe fut l'aîné, il alla plus tard se fixer à Gènes où il se fit marchand de draps.

3. — Le futur navigateur passa ses premières années dans la maison paternelle. Là, on

lui apprit la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique. Puis, il alla suivre les cours de l'université de Pavie où il acquit des notions de géographie, de cosmographie et de navigation.

4.— Vers l'âge de 15 ans, il commença sa carrière de marin. Il était déjà un pilote expérimenté lorsqu'il conçut l'idée de faire des découvertes géographiques à l'occident du globe terrestre.

5.— Pour en obtenir les moyens, il s'adressa tour à tour à Gênes, sa patrie, à Venise, au Portugal, enfin à l'Espagne.

6.— Les souverains d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, traitèrent avec Colomb et lui donnèrent des fonds, les titres d'amiral de l'Océan, de gouverneur général et de vice-roi des terres qu'il découvrirait, avec trois caravelles montées de 152 hommes. Ce furent la *Pinta*, la *Nina* et la *Santa-Maria* avec lesquelles il fit son premier voyage de découvertes.

7.— Parti du port de Palos, dans l'Andalousie, le vendredi 3 août 1492, Colomb aborda à *Guanahani*, du groupe des îles Lucayes, le 12 octobre de la même année; il découvrit Cuba le 27 octobre, et il atteignit Haïti le 6 décembre, par le Môle St-Nicolas. Le nouveau monde était découvert; mais le pilote florentin Améric Vespuce devait donner son nom au nouveau continent, en publiant la

première relation faite sur cette importante découverte.

QUESTIONNAIRE : — 1. Par qui l'Amérique fut-elle découverte ? — 2. Où naquit Christophe Colomb ? Que savez-vous de sa famille ? — 3. Où Colomb passa-t-il ses premières années ? Où alla-t-il compléter ses études ? — 4. A quel âge commença-t-il sa carrière de marin ? Était-il déjà un pilote habile lorsqu'il conçut l'idée de faire des découvertes géographiques ? — 5. A qui s'adressa-t-il pour en avoir les moyens ? — 6. Quels souverains traitèrent avec lui ? Que lui donnèrent-ils ? — 7. De quel port d'Espagne partit Colomb ? Quelles furent les premières terres qu'il découvrit ? Pourquoi le nouveau monde est-il appelé Amérique ?

CHAPITRE II.

Mœurs des Aborigènes d'Haïti.

1. — Les historiens de la découverte du nouveau monde nous apprennent que les indigènes d'Haïti (mot qui signifie terre haute et montagneuse) étaient commandés par des chefs qui s'appelaient *caciques*.

2. — Leur pays était divisé en cinq *caciquats* ou royaumes, dont les noms nous sont parvenus. Ces royaumes étaient : le *Xaragua*, au Sud ; le *Marién*, au Nord ; la *Magua*, au Nord-Est ; la *Maguana*, au Centre ; le *Hyguey*, à l'Est. Le premier était commandé par *Bohéchio*, le second par *Guacanagaric*, le troisième par *Guarionex*, le quatrième par *Caonabo* et le cinquième par *Cotubanama*.

Le pays des *Cygueyens*, district indépendant, obéissait au cacique *Mayobaner*.

3. — Leurs dieux s'appelaient *Xémès*. Ils les représentaient en craie ou en terre cuite sous des formes d'animaux : c'étaient le plus souvent des têtes de lézards, de couleuvres, de chauves-souris.

4. — Leur prêtres s'appelaient *butios*. Ils officiaient dans les cérémonies publiques ou privées et soignaient aussi les malades : les *butios* étaient donc prêtres et médecins.

La chasse et la pêche formaient leurs principales occupations avec la culture des terres.

5. — Chaque royaume avait son idiome. Mais comme les idiomes différaient peu les uns des autres, on a supposé que primitivement les Indiens d'Haïti parlaient une même langue.

6. — Ils ignoraient l'usage de l'écriture. Cependant leurs bardes ou leurs sambas composaient des chants tristes ou gais qui portaient le nom d'*areylos* et qui étaient transmis, par la tradition orale, de génération en génération. Une de leurs reines au temps de la découverte, *Anacaona*, excellait dans ce genre de composition poétique.

7. — Les aborigènes ne connaissaient pas non plus l'usage du costume : ils allaient nus, le corps barbouillé de roucou, sinon se couvraient de feuilles d'arbre. Les moins

sauvages portaient une pagne grossière qui leur laissait à découvert le buste et les jambes.

QUESTIONNAIRE : — 1. Quels noms portaient les chefs indigènes d'Haïti ? — 2. En combien de royaumes leur pays était-il divisé ? Énumérez-les avec leurs chefs. Quels noms portaient leurs dieux ? — 3. Comment les représentaient-ils ? — 4. Comment s'appelaient leurs prêtres ? Quelles étaient leurs différentes occupations ? — 5. Avaient-ils plusieurs idiomes ? Quelle remarque avez-vous à en faire ? — 6. Les aborigènes d'Haïti connaissaient-ils l'usage de l'écriture, ? Quel nom portaient leurs chants ? — 7. Se vêtaient-ils ?

CHAPITRE III.

Destruction des Indiens d'Haïti par les Espagnols.

1. — Les Espagnols, *assoiffés* d'or, s'abandonnèrent, pour s'en procurer, à toutes sortes d'exactions à l'égard des malheureux aborigènes.

2. — Colomb, ne pouvant contenir leur convoitise ni réprimer leurs brigandages, souscrivit à leurs exigences : ainsi naquirent les *repartimientos* ou esclavage des Indiens.

3. — Les indigènes eux-mêmes n'acceptèrent pas le joug des étrangers sans leur résister énergiquement.

Cette lutte, engagée entre eux et les Espagnols, se signala par la résistance de Caonabo,

le plus intrépide des défenseurs de leurs droits et de leurs libertés, qui fut pris au moyen d'un stratagème et déporté; par celle de son frère Manicatex, vaincu au combat de la Véga-Réal en 1495; enfin par celle de Mayobanex et de Cotubanama qui furent faits prisonniers et pendus.

5. — La défaite de ces différents chefs indiens eut pour conséquence inévitable la conquête de leur pays par les étrangers envahisseurs.

6. — Dès ce moment, les indigènes furent partagés entre les *conquistadores* qui les firent travailler pour leur compte dans les mines et dans les champs. Ce double travail forcé, qui les faisait mourir par milliers de fatigue et de chagrin; les défaites qu'ils essayèrent dans les combats qu'ils avaient livrés aux Espagnols pour défendre l'indépendance de leur pays, tout cela les réduisit à soixante mille âmes vers l'année 1507. La tradition rapporte qu'ils étaient plus d'un million au moment de la découverte.

7. — Cependant, la tyrannie des Espagnols, de plus en plus intolérable pour les Indiens, devait leur susciter un défenseur habile dans l'héroïque cacique Henri qui, après une lutte de quatorze années (1519-1533), parvint à faire reconnaître l'indépendance des survivants de sa race. Mais, à cette époque, les

indigènes d'Haïti avaient assez décliné pour qu'ils pussent être complètement absorbés par les envahisseurs quelques années après.

QUESTIONNAIRE : — 1. Quelle conduite les Espagnols tinrent-ils envers les aborigènes ? — 2. Que fit Colomb dans l'occurrence ? — 3. Les Indiens eux-mêmes se soumirent-ils sans résister à leurs oppresseurs ? — 4. Quels furent les chefs indigènes qui se signalèrent dans cette lutte ? — 5. Quel fut le sort d'Haïti après la défaite des caciques ? — 6. Comment les Indiens furent-ils traités par les Espagnols ? Quel était leur nombre vers 1507 ? Combien étaient-ils au moment de la découverte ? — 7. La Providence leur suscita-t-elle un défenseur ?

CHAPITRE IV.

Prosperité et Décadence de la Colonie Espagnole.

1. — Durant ces temps de malheurs pour les aborigènes, la colonie d'Hispaniola n'était pas restée stationnaire.

2. — Après les troubles dont fut marqué le gouvernement de Colomb, une longue période de paix avait facilité l'accroissement de la population blanche, le développement des cultures et l'exploitation des mines d'or.

3. — Mais les bras étant devenus insuffisants, par la rapide destruction des aborigènes, on y suppléa en introduisant des esclaves noirs dans la colonie à partir de 1503.

4. — La ville de Santo-Domingo, fondée

vers 1496, s'agrandit et s'embellit. D'autres villes s'établirent par la suite : Puerto Plata, St-Jean, Azua, Cotuy, Boya, Monté-Christ,

Déjà, dès la fondation de la colonie, Colomb avait bâti la ville d'Isabelle.

5. — La culture des cannes à sucre et l'exploitation des mines enrichirent nombre de colons.

6. — Cette prospérité d'Hispaniola ne fut interrompue que par la conquête du Pérou, de la Bolivie, du Mexique, où se dirigea désormais le grand courant de l'immigration.

7. — Vers le commencement du 17^e siècle, la colonie espagnole avait assez dégénéré pour que des aventuriers français et anglais, connus sous les noms de flibustiers et de boucaniers, pussent s'établir à la Tortue et à la côte septentrionale de la grande île, fournissant ainsi les premiers éléments d'une nouvelle colonie européenne dans le pays des anciens aborigènes.

QUESTIONNAIRE : — 1. Les malheurs des aborigènes empêchèrent-ils la colonie de prospérer ? — 2. Qu'est-ce qui facilita cette prospérité ? — 3. Vers quelle époque les Espagnols introduisirent-ils des esclaves noirs à Hispaniola ? Quelle en fut la cause ? — 4. Citez les principales villes qu'ils fondèrent ? — 5. Qu'est-ce qui enrichit nombre de colons ? — 6. Comment s'arrêta cette prospérité ? — 7. Vers quelle époque les flibustiers et les boucaniers parurent-ils à la Tortue et à la côte de l'île d'Haïti ?

CHAPITRE V.

Fondation de la colonie française de Saint-Domingue
(1625-1697).

1. -- Les *sibustiers* et les *boucaniers*, qui ont fait vers 1625 leur apparition à la Tortue et à la côte d'Haïti, allaient fournir, comme nous l'avons dit déjà, les premiers éléments d'une nouvelle colonie européenne dans le pays des anciens aborigènes : ce fut la colonie française de Saint-Domingue, dont ils furent les fondateurs.

2. — Les *sibustiers* se livraient à la piraterie ; les *boucaniers*, à la chasse des sangliers. Ces sangliers provenaient des pores que les Espagnols avaient introduits dans leur possession et qui s'étaient faits marrons. Chaque boucanier possédait un fusil, un coutelas et une meute ; et avait pour auxiliaire des *engagés*, sorte d'esclaves temporaires. Les uns et les autres avaient pour tout vêtement une chemise de laine et un pantalon de tricot.

3. — Peu à peu, cette population composée de pirates et de chasseurs fut remplacée à la Tortue et à la côte d'Haïti par une population fixe, adonnée aux cultures. Cette dernière est connue sous le nom *d'habitants*.

4. — La colonie française put dès lors recevoir une première organisation, et après les chefs qui étaient choisis parmi les aventuriers

mêmes, tels que Levasseur (1638-1658), Fonteney (1652-1654), Du Rausset (1659-1665), la mère-patrie leur envoya directement un gouverneur du nom de Bertrang d'Ogeron (1665-1675).

5. — Pendant ce temps, les colons français furent presque constamment en guerre avec leurs voisins les Espagnols qui voulurent détruire leur établissement. Ce fut ainsi que ces derniers envahirent et incendièrent le Cap-Français et le Port-de-Paix en 1692, après avoir défait et tué M. de Cussy, un des successeurs de Bertrang d'Ogeron, au combat de Limonade.

6. — Cinq ans après, au traité de Ryswick (1697), l'Espagne céda à la France tout le territoire que celle-ci occupait déjà en Haïti, du cap Rose à la pointe de la Béate.

QUESTIONNAIRE. — 1. Quels furent les fondateurs de la colonie française de Saint-Domingue ? — 2. A quelles occupations se livraient les flibustiers et les boucaniers ? D'où provenaient ces sangliers ? Comment étaient vêtus les aventuriers ? — 3. Quel nom portaient les colons qui les remplacèrent ? — 4. Quel fut le premier gouverneur que la France envoya à Saint-Domingue après les chefs aventuriers ? — 5. La possession française fut-elle paisible ? — 6. Qu'est-ce qui mit fin à cet état de choses ?

CHAPITRE VI

Organisation de la colonie de Saint-Domingue (1697-1789).

1. — Lorsque la colonie de Saint-Domingue reçut une première organisation du gouvernement de la métropole, elle eut un gouverneur particulier, réunissant dans ses mains les fonctions civiles et militaires ; un conseil supérieur, établi d'abord à Petit-Goâve, et des sénéchaussées dans les villes du Cap, de Port-de-Paix, de Léogâne et de Petit-Goâve.

2. — Le conseil supérieur et les sénéchaussées formaient le Corps judiciaire de la colonie. La justice y était rendue selon les ordonnances et édits du royaume et la coutume de Paris. L'édit de Mars 1685, vulgairement connu sous le nom de Code noir, réglait les rapports entre les maîtres et les esclaves.

3. — Dès 1638, la France envoya à Saint-Domingue des troupes européennes pour sa défense. Les troupes locales ou les milices formaient six régiments répartis sur tout le territoire de la colonie.

4. — Le développement que prit Saint-Domingue, vers le commencement du 18^e siècle, fit détacher les attributions civiles des attri-

butions militaires. Le gouvernement de la métropole nommait tous les trois ans un ordonnateur chargé de rendre la justice et d'administrer les finances, lequel prit plus tard le nom d'intendant. Le gouverneur, nommé aussi pour trois ans, n'eut que des attributions militaires.

QUESTIONNAIRE : — 1. Quelle fut la première organisation donnée à la colonie de Saint-Domingue ? — 2. Comment y était rendue la justice. — 3. A quelle époque arrivèrent à Saint-Domingue les premières troupes européennes ? Il y eut combien de régiments de milice ? 4. — Pourquoi détacha-t-on les attributions civiles des attributions militaires ?

CHAPITRE VII

Prosperité de Saint-Domingue pendant le XVIII^e Siècle.

1. — Pendant le 18^e siècle, la colonie parvint à une grande prospérité, grâce à la culture du café, du coton, des cannes à sucre ; au développement des industries agricoles, et à son commerce extérieur. Plus de 500.000 esclaves travaillaient sur les habitations des colons et des affranchis propriétaires. Ces derniers, vers la fin du 18^e siècle, et même avant la Révolution de S^t-Domingue, possédaient le quart des esclaves avec un cinquième des habitations.

2. — Des villes furent fondées qui se développèrent rapidement: le Cap-Français, le Port-de-Paix, le Fort-Dauphin, le Môle-S^t-Nicolas, Saint-Marc, le Port-au-Prince, les Cayes, en même temps que se relevaient les anciennes villes indiennes de Jacmel, d'Aquain, de Léogâne, d'Arcahaie, des Gonaïves.

3. — Pendant cette période, la colonie est gouvernée par des administrateurs remarquables, dont les mieux connus sont: M. de Larnage (1737-1743), le comte d'Estaing (1764-1766), le comte d'Ennery (1775-1777), le comte d'Argout (1778-1782). On vit s'élever les grandes fortifications du Cap, du Fort-Liberté ou Fort-Dauphin, du Port-de-Paix, du Môle, du Port-au Prince.

4. — Dans l'ordre administratif proprement dit, Barbé de Marbois (1785-1789) se fit une juste renommée en mettant de l'ordre dans les finances de la colonie et en embellissant la ville de Port-au-Prince.

5. — Comme la métropole établissait à S^t-Domingue des taxes élevées, la perception de ces taxes a été de tout temps une cause d'embarras et même de difficultés. Les planteurs réclamaient le droit de voter eux-mêmes l'impôt. Ils en firent un de leurs griefs contre la métropole en 1789.

QUESTIONNAIRE. — 1 et 2. Quelles furent les causes de la prospérité Saint-Domingue ? — 3. Nommez quelques-uns de ses grands administrateurs ? — 4. Que savez-vous de Barbé de Marbois ? — 5 Parlez de la perception des taxes ? Etait-elle faite sans difficulté ?

CHAPITRE VIII

Etat de la Colonie de Saint-Domingue en 1789.

1. — La société coloniale de Saint-Domingue se partageait en trois classes : les blancs ou colons, les affranchis et les esclaves.

2. — La classe des blancs se subdivisait en trois fractions : les administrateurs, les planteurs et les petits blancs, ces derniers adonnés au négoce, aux petites industries, aux arts et métiers.

3. — Les affranchis comprenaient les mulâtres et les noirs libres. Ils étaient exclus des emplois publics, et l'exercice des professions libérales, et même de certains métiers, l'orfèvrerie par exemple, leur était interdit.

4. — Enfin, la classe des esclaves se composait de la totalité des noirs et des mulâtres qui travaillaient sur les habitations au profit de leurs maîtres ou qui remplissaient l'office de domestiques dans les familles libres.

5. — Chacune de ces classes avait ses besoins ou ses aspirations : les colons se plaignaient d'être régis despotiquement par des ordonnances royales et d'être trop dure-

ment imposés, les affranchis réclamaient la jouissance des droits politiques comme une conséquence de leur droit de cité, et la protection de l'autorité contre les vexations dont ils étaient l'objet de la part des colons : quant aux esclaves, ils soupiraient après leur liberté confisquée. Ne jouissant d'aucun droit, ils étaient considérés comme des biens matériels. Dans les inventaires d'habitation, on les figurait à côté des meubles ou des animaux domestiques.

QUESTIONNAIRE : — 1. En combien de classes se partageait la société coloniale de Saint-Domingue ? — 2. En combien de fractions se subdivisait la classe des blancs ? Énumérez-les ? — 3. De quels éléments se composait la classe des affranchis ? — 4. Et celle des esclaves ? — 5. Quelles étaient les aspirations de ces différentes classes ?

CHAPITRE IX

Commencement de la Révolution de Saint-Domingue (1789-1790.)

1. — En France, l'ancienne mère-patrie, des abus plusieurs fois séculaires venaient de provoquer une révolution sociale et politique, par la convocation des Etats-Généraux ou représentation réunie des ordres de la noblesse, du clergé et du tiers états, et par la prise de la Bastille, une ancienne prison d'Etat de Paris.

2. — La nouvelle de ces événements fut reçue avec enthousiasme à Saint-Domingue, dont les trois provinces, le Nord, l'Ouest et le Sud, se donnèrent chacune une représentation locale sous le nom d'*Assemblée provinciale*, sans attendre l'avis du ministre des colonies.

3. — Le 27 février 1790, les trois assemblées provinciales procédèrent à la formation d'une Assemblée générale qui se réunit à Saint-Marc le 15 avril 1790. Elle avait pour mission de réformer la constitution de Saint-Domingue, surtout dans ses rapports avec la métropole.

QUESTIONNAIRE. — 1. Parlez des événements qui s'accomplissaient en France en 1789 ? — 2. Comment fut reçue à Saint-Domingue la nouvelle de la convention des Etats Généraux ? Que se passa-t-il dans les trois provinces de cette colonie ? — 3. Comment fut formée l'Assemblée générale de Saint-Marc ? Quelle fut sa mission ?

CHAPITRE X

Guerre civile entre les Colons (1790)

1. — Cependant, dès la nouvelle de la convocation des Etats Généraux, les planteurs d'une part et les affranchis de l'autre eurent leurs représentants à Paris. Sur les démarches respectives du club *Massiac* et de la *Société des Amis des Noirs*, l'Assemblée Constituante

rendit le 8 mars 1790 un décret sur le régime des colonies françaises.

2. — L'Assemblée générale de Saint-Marc et l'Assemblée provinciale du Nord ne s'entendirent point sur le sens d'un article de ce décret, article qui appelait, dans les colonies françaises, toutes les personnes libres à se réunir pour élire les membres des Assemblées provinciales. Celles qui existaient avaient été formées sans la participation des affranchis qui cependant étaient des personnes libres.

3. — L'Assemblée de Saint Marc, composée de grands planteurs, prétendit que le mot libres ne s'appliquait qu'aux colons, opinion qui fut partagée par presque tous les hommes de cette classe.

4. — Tandis que les planteurs soutenaient ainsi l'opinion des membres de l'Assemblée générale, le gouverneur, les fonctionnaires secondaires de l'ordre civil et de l'ordre militaire, avec les petits blancs, faisaient cause commune avec l'Assemblée provinciale du Nord.

5. — Il se forma bientôt deux partis : les *Pompons blancs* qui défendaient l'Assemblée de Saint-Marc, et les *Pompons rouges* qui soutenaient le gouverneur et l'Assemblée provinciale. A Port-au-Prince, on ne tarda pas à en venir aux mains, et les *Pompons blancs*

furent vaincus. Les membres de l'Assemblée générale de Saint-Marc, en apprenant la défaite de leurs partisans à la Capitale, s'embarquèrent tous pour la France.

QUESTIONNAIRE. — 1. Comment fut rendu en France le décret du 8 Mars 1790? — 2. Quelle opposition l'exécution de ce décret rencontra-t-elle à St-Domingue? — 3. Quelle était l'opinion émise dans le sein de l'assemblée de St Marc sur le mot libre? — 4. Qui soutenait l'opinion contraire? — 5. Comment appelez-vous les deux partis qui se formèrent dans la circonstance? En vinrent-ils aux mains? Quel parti fut vaincu? Que fit l'assemblée de St-Marc en conséquence?

CHAPITRE XI

Supplée d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons (1791)

1. — Pendant que ces événements s'accomplissaient à Saint-Domingue, Ogé, indigène originaire du Dondon, qui était en France comme un des députés des affranchis, ayant appris le refus des colons d'accorder la jouissance des droits politiques aux hommes de sa classe, rentra dans la colonie, résolu de recourir au besoin à la force pour assurer l'exécution du décret du 8 mars.

2. — Ogé débarqua furtivement au Cap, le 16 octobre 1790, après avoir voyagé sous le

nom de Poissac. Il alla au Dondon, puis se rendit à la Grande-Rivière pour conférer avec son ami Chavannes. Ils convinrent ensemble de faire des démarches auprès de l'assemblée du Cap et du gouverneur, M. de Pénier, avant de recourir aux armes, s'il en était besoin. Deux suppliques furent donc rédigées et expédiées; mais elles ne produisirent aucun effet. Ici, il convient de rappeler qu'après la défaite des Pompons blancs, la cause des affranchis avait été abandonnée par ceux qui semblaient la défendre.

3. — Ogé et Chavannes se concertèrent avec trois cents jeunes gens de leur classe et ils prirent les armes au Dondon.

4. — On envoya contre eux successivement de la garde nationale et des troupes soldées qui finirent par les vaincre. Plusieurs d'entre eux se retirèrent dans la partie de l'Est, Ogé et Chavannes notamment, qui furent livrés à leurs ennemis. Le Conseil supérieur du Cap instruisit leur procès. Ogé et Chavannes furent condamnés à être rompus vifs, sentence qui fut exécutée le 25 février 1791.

5. — Des autres conjurés, quelques-uns furent pendus, d'autres furent condamnés aux galères à perpétuité.

QUESTIONNAIRE: — 1. Où se trouvait Ogé pendant les derniers événements? Dans quel dessein rentra-t-il dans la colonie? — 2. Où débarqua-t-il? Quelles démarches fit-il avant de recourir aux armes? Avec qui conféra-t-il? — 3. Où prit-il les armes? — 4. Ogé et ses compagnons furent-ils vaincus à la fin? A quel supplice Ogé et Chavannes furent-ils condamnés? — 4. Quel fut le sort des autres conjurés?

CHAPITRE VII

Lutte entre les Colons et les affranchis. — Soulèvement des esclaves (1791).

1. -- Les atrocités que commirent les colons dans la répression de la révolte d'Ogé et Chavannes, leur refus persistant d'accorder aux affranchis la jouissance des droits que leur reconnaissaient les représentants de la France, par le décret du 8 mars 1790, les poussèrent à une insurrection générale dont Port-au-Prince, les Cayes, Jacmel, et l'Artibonite furent les principaux théâtres.

2. — A Port-au-Prince, les libres ou affranchis remportèrent les victoires décisives de Nérette et de Pernier. Les deux classes rivales, par l'intermédiaire de Pinchinat d'une part et de Hamus de Jumécourt d'autre part, signèrent le 23 octobre 1791 sur l'habitation Damiers un Concordat consacrant leur égalité politique.

3. -- Dans le Nord, dès le 23 avril 1791, les esclaves s'étaient mis en insurrection, exterminant et saccageant tout ce qu'ils pouvaient atteindre. Ils étaient dirigés par Boukman, Jeannot, Jean-François et Biassou. Ceux de l'Ouest et du Sud imitèrent bientôt

cet exemple et mirent à leur tête, les uns, Hyacinthe, les autres, Armand Bérault.

4. — La première commission civile, envoyée alors par la métropole, débarqua au Cap en novembre 1791. Elle était composée de Roume, de St Léger et de Mirbeck ; elle avait pour mission de pacifier la colonie. Après avoir fait attaquer plusieurs fois les esclaves révoltés sans pouvoir les réduire à se soumettre, elle publia une amnistie dont ils ne tinrent aucun compte.

Questionnaire i — 1 Quelle fut la conséquence des atrocités des colons et de leur refus d'accorder la jouissance des droits politiques aux affranchis ? 2. — Quelles furent les victoires remportées par les libres sur les colons ? — 3. Que firent les esclaves de leur côté ? — 4. Parlez de la première commission civile.

CHAPITRE XIII

Décret du 4 Avril 1792. — Proclamation de la liberté générale des esclaves en 1793.

1. — Pendant les années 1792 et 1793, la colonie fut en proie à une double insurrection : d'un côté les affranchis avaient repris les armes, le concordat de Damiers n'ayant pas été observé par les colons ; d'autre part, les esclaves continuaient une guerre de destruction et d'extermination.

2. — Puisque les colons étaient impuis-

sants à vaincre cette double insurrection, deux grandes mesures s'imposaient pour sauver St-Domingue de la ruine complète: la reconnaissance des droits politiques aux affranchis et la proclamation de la liberté générale des esclaves.

3. — La première eut lieu par le vote du décret du 4 avril 1792 qu'une nouvelle commission civile, composée de Sonthonax, de Polvérel et d'Ailhaud, fut chargée d'exécuter. Elle arriva à St-Domingue le 18 septembre 1792.

4. — Ce décret consacra définitivement l'égalité politique des deux classes libres.

5. — La seconde mesure fut due à l'initiative de Sonthonax qui affranchit, par sa proclamation du 29 août 1793, tous les esclaves du Nord, non sans avoir eu à vaincre les résistances des colons soutenus par des gouverneurs hostiles à cette mesure, tels que Désparbès et Galbaud, qui prirent les armes au Cap.

6. — Dans l'Ouest et dans le Sud, son collègue Polvérel imita son exemple par sa proclamation du 21 septembre.

7. — Cette grande mesure allait être sanctionnée par la Convention française le 4 février 1794.

QUESTIONNAIRE : — 1. Que se passa-t-il dans la colonie pendant les années 1792 et 1793 ? — 2. Quelles mesures s'imposaient en conséquence ? — 3. Quel décret donna lieu à la première ? — 4. Ce décret

consacra-t-il définitivement l'égalité politique des deux classes libres ? — 5. À qui est on redevable de la seconde mesure ? — 6. Quels obstacles Sonthonal rencontra-t-il du côté des colons réactionnaires ? — 7. Son collègue imita-t-il son exemple dans l'Ouest et le Sud ? — 8. Le gouvernement français sanctionna-t-il la seconde mesure ?

CHAPITRE XIV

Débuts de Toussaint-Louverture (1793-1794)

1. — Durant cette période de lutte que soutinrent les aïeux pour reconquérir leurs droits, de grandes individualités s'étaient formées et se distinguaient parmi eux. Dans les rangs des anciens libres ou affranchis, Pinchinat avait joué un rôle prépondérant, grâce à ses grandes connaissances en histoire et en droit public. Il était devenu le directeur politique des hommes de sa classe.

Inspirateur et rédacteur principal du concordat signé à Damiers, il avait formé le Conseil d'union et de paix de Saint-Marc pour essayer de pacifier la colonie et donner une direction aux affranchis dans les efforts qu'ils faisaient pour conquérir l'égalité politique avec les colons.

2. — Grâce à son courage et à son habileté, les libres parvinrent aux grands commandements militaires et même un moment à la

suprématie politique avec Mombrun, Villate, Rigaud, Beauvais.

3. — Déjà, dans le Nord, une puissante individualité était sur la scène politique. Ce fut Toussaint-Louverture qui dictait ses volontés aux représentants du gouvernement de la métropole. Il est le grand émancipateur de sa race à Saint-Domingue, le plus grand ouvrier de notre liberté et de notre indépendance. Simple esclave sur l'habitation du comte de Noé, au Haut du Cap en 1789, il parvint à une haute situation politique parmi les siens et fut à la fois leur chef, leur protecteur et leur guide, grâce à son intelligence, à son habileté et à son courage. Dès ce moment, l'histoire de Saint-Domingue n'est plus que celle des efforts qu'il va tenter pour conquérir la suprématie politique pour sa classe, pour celle des nouveaux libres, sur les blancs et sur la classe des anciens affranchis.

QUESTIONNAIRE : — 1 et 2. Citez les grandes individualités que les événements avaient mises en évidence dans la classe des anciens libres. — 3. Que savez-vous de Toussaint-Louverture ?

CHAPITRE XV

Les Anglais et les Espagnols occupent plusieurs quartiers de Saint-Domingue (1794-1797)

1. — Les colons royalistes s'étaient montrés intraitables et traîtres à leur patrie. Ne pouvant compter sur le maintien de l'ancien ordre de choses, ils négocièrent avec les Anglais et leur livrèrent plusieurs villes de Saint-Domingue. Débarqués à Jérémie, à Port-au-Prince, au Môle, ces étrangers occupèrent successivement les paroisses voisines de ces grandes villes dès l'année 1794.

2. — Les Espagnols de leur côté s'étaient emparés du Gros-Morne, de Plaisance, de l'Acul, du Limbé, du Borgne, de Terre-Neuve, du Port-Margot, dans le Nord; du Mirebalais, des Verrettes, de la Petite-Rivière et des Gonaïves dans l'Ouest et l'Artibonite.

3. — Heureusement on eut à leur opposer deux indigènes influents dans leurs classes et expérimentés dans l'art de la guerre: Rigaud, dans le Sud, et Toussaint-Louverture dans le Nord, lesquels parvinrent à leur reprendre vers la fin de l'année 1797 les villes dont ils s'étaient emparés.

4. — Au moment où nous sommes parvenus, les événements nous font voir que les

indigènes étaient devenus les principales forces de la colonie et que désormais la France ne pouvait compter que sur eux pour la défense de Saint-Domingue contre les agressions venues de l'extérieur. Le gouvernement de la métropole, comme ses représentants dans la colonie, le comprirent bien, et Toussaint Louverture fut élevé successivement aux hautes fonctions de lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue et de général en chef de l'armée coloniale.

5. — Rigaud était devenu commandant du département du Sud.

QUESTIONNAIRE : — 1. Que firent les colons royalistes après la proclamation de la liberté des esclaves ? Où débarquèrent les Anglais ? — 2. Quelles furent les paroisses dont les Espagnols s'emparèrent ? — 3. Par qui les Anglais et les Espagnols furent-ils combattus ? — 4. Qu'est-ce qui formaient les principales forces de la colonie à cette époque ? Que devint Toussaint-Louverture ! — 5. Où commandait Rigaud ?

CHAPITRE XVI.

Rivalité de Toussaint-Louverture et de Rigaud (1799-1800)

1. — Toussaint-Louverture, par la position qu'il occupait, était devenu le principal personnage indigène de la colonie. Désormais, il ne voudrait plus souffrir de supérieur hiérarchique à St-Domingue, et il semblerait travailler à faire de la colonie un *pays de*

protectorat, c'est-à-dire en possession d'une certaine indépendance administrative et politique.

2.— Pour y parvenir, il entreprit de combattre toutes les influences à ses côtés, faisant nommer à des postes de députés des agents de la métropole tels que Sonthonax et Laveaux, excitant l'armée et le peuple contre d'autres tel qu'Hédouville.

3.— Deviné dans sa marche vers l'indépendance par ce dernier agent, il crut pouvoir susciter un obstacle à l'ambition de Toussaint-Louverture dans la personne de Rigaud, en dégageant le commandant de la province du Sud de l'autorité du général en chef; ce qui disposa Rigaud à résister à son pouvoir et même à entrer en lutte ouverte avec lui.

4.— En effet, une guerre malheureuse éclata le 18 juin 1799, entre les deux généraux, dans laquelle les populations du Sud souffrirent beaucoup. Elle eut pour principaux théâtres Petit-Goâve, Jacmel, Aquin, les Cayes. Dans le cours de ces événements malheureux, Jacmel se signala par une énergique résistance et un siège de trois mois, courageusement supporté. La retraite de la garnison de cette ville, sous les ordres de Pétion, est un des plus beaux faits militaires de notre histoire. Elle se fit à travers

les lignes des assaillants. Dessalines put dès lors occuper Jacmel.

5. — La chute de cette place rendit désormais toute résistance vaine. Rigaud s'embarqua à Tiburon, pour l'Europe, avec ses principaux partisans le 20 juillet 1800.

La défaite des Rigaudins mit le comble à la fortune politique de Toussaint-Louverture.

Questionnaire : — 1. Quel était le principal personnage indigène de la colonie vers l'année 1799? Quel était le but de ses efforts? — 2. Que fit-il pour y parvenir? — 3. Que lui opposa Hédouville? Quelle attitude prit Rigaud envers Toussaint-Louverture? — 4. Parlez de la guerre du Sud? Quelle conséquence amena la prise de Jacmel par Dessalines? 6. Que pensez-vous de la défaite des partisans de Rigaud?

CHAPITRE XVI.

Administration de Toussaint-Louverture (1800-1802)

1. — A partir de ce moment, Toussaint-Louverture exerça un pouvoir sans rival et poursuivit sans encombre le but de sa politique.

2. — Une constitution fut rédigée, qui lui déféra le titre de gouverneur général à vie, avec la faculté de désigner son successeur. A l'avenir, les gouverneurs seraient nommés

par une Assemblée coloniale, qui serait le Corps Législatif de Saint-Domingue.

3. — Pour étendre son autorité sur toute l'île, il prit possession de la partie de l'Est, en vertu du traité de Bâle, par lequel l'Espagne fit abandon à la France de ce qui lui restait de sa colonie d'Hispaniola. Cette prise de possession s'effectua le 26 janvier 1801.

4. — L'agriculture et le commerce languissaient. Pour en faciliter le développement, Toussaint-Louverture abolit l'impôt du quart de subvention, qui pesait trop lourdement sur les paysans, créa des douanes dans les ports ouverts au commerce extérieur, et fit battre une monnaie à son effigie.

5. — Son armée se composait de douze demi-brigades de douze cents hommes chacune, réparties en trois divisions.

6. — La 1^{re} division, celle du Nord, était commandée par le général Moïse; la 2^e, celle de l'Ouest et du Sud, était placée sous les ordres du général Dessalines, et la 3^e, celle du Cibao, relevait du général Clerveaux.

7. — Avec ses généraux de division et de brigade, son état-major, sa garde d'honneur, Toussaint-Louverture avait organisé une caste militaire où dominaient les éléments noirs et jaunes. Il gouverna à leur profit, releva leur condition sur cette terre

de Saint-Domingue où ils avaient été esclaves en majeure partie, et il les enrichit.

8. — Mais l'ordre de choses créé par cet homme de génie n'eut pas l'approbation du gouvernement consulaire, qui envoya à Saint-Domingue une armée de 25 mille hommes, commandée par le capitaine-général Leclerc, beau-frère du Premier Consul, pour y rétablir l'autorité et l'influence française.

Questionnaire : — 1. Quelle situation eut Toussaint-Louverture après la guerre du Sud ? — 2. Parlez de sa Constitution. — 3. Que fit-il pour étendre son autorité sur toute l'île ? — 4. Parlez des mesures administratives qu'il prit pour relever l'agriculture et le commerce. 5. — Quelle était la composition de son armée ? — 6. Quels chefs commandaient les grandes divisions de cette armée ? — 7. Que résultait-il de cette organisation de la colonie par Toussaint-Louverture ? — 8. Le gouvernement français sanctionna-t-il cet ordre de choses ? Que fit-il ?

CHAPITRE XVII.

Résistance de Toussaint-Louverture à l'Armée expéditionnaire (1802).

1— Toussaint-Louverture ne reçut pas l'armée expéditionnaire.

2. — Par ses ordres, à l'apparition de la flotte française, les généraux Christophe,

Maurepas, Dessalines et Vernet incendièrent, le premier le Cap, le second le Port-de-Paix, le troisième Saint-Marc et le quatrième les Gonaïves.

3.— Les indigènes devaient résister surtout à Port-au-Prince avec Lamartinière, à Port-de-Paix avec Maurepas, commandant de l'arrondissement, qui remporta sur les troupes françaises les victoires des Trois-Pavillons et de la gorge des Trois-Rivières, (12 et 17 février).

4.— A la Ravine à Couleuvres, Toussaint-Louverture, dans un combat acharné, rompit les lignes de la division Rochambeau et la mit presque en déroute, (23 février).

5.— A la Crête-à-Pierrot, Dessalines, Magny, Lamartinière, Larose, Monpoint, Morisset, à la tête de neuf cents soldats indigènes, tinrent en échec, pendant trois jours, quinze mille hommes de troupes expéditionnaires. La garnison, réduite à six cents hommes, et n'ayant ni provisions, ni munitions, refusa de capituler et opéra sa retraite à travers les lignes des assaillants le 24 mars au soir.

6. — D'après Pamphile de Lacroix, les Français perdirent quinze cents hommes au pied de cette forteresse.

7.— Cependant, Leclerc, par des négociations, amena les généraux Maurepas et

Christophe à reconnaître son autorité ; ce qui décida Toussaint-Louverture à se soumettre, toute résistance étant devenue vaine. L'ex-gouverneur général alla se fixer sur une de ses habitations, à Ennery, canton situé dans le voisinage des Gonaïves.

Questionnaire : Toussaint-Louverture reçut-il l'armée expéditionnaire ? — 2. que firent les généraux Christophe, Maurepas, Dessalines et Vernet ? — 3. Où les indigènes opposèrent-ils une vive résistance aux troupes françaises ? — 4. Que fit Toussaint à la Ravine à Coulevres ? — 5. Parlez du siège de la Crête à Pierrot ? — 6. Combien d'hommes les Français perdirent-ils au pied de la forteresse ? — Comment Leclerc obtint-il la soumission des généraux indigènes ? —

CHAPITRE XVIII.

Gouvernement du Capitaine-Général Leclerc (1802),

1.— Leclerc, impuissant à vaincre effectivement les généraux indigènes, s'était vu obligé de leur conserver leurs grades et de les maintenir dans leurs commandements. Mais à la droite de chacun d'eux il plaça un général français.

2. Maître de toutes les parties du territoire de la colonie, le Sud et la partie de l'Est

n'ayant pas résisté, le capitaine-général se mit à prendre des mesures qui décelaient son intention de rétablir l'esclavage à St-Domingue bien qu'il ne commandât en réalité qu'à son armée.

3.— Il incorpora les régiments indigènes dans les demi-brigades françaises et ordonna le désarmement des cultivateurs dès le mois de mai 1802.

4.— Il y eut d'abord des résistances individuelles, puis des soulèvements partiels, enfin une insurrection générale, qui éclata au mois d'octobre, après la défection des généraux Dessalines, Pétion, Christophe, Clerveaux, Paul Louverture, Toussaint Brave. A côté des noms de ces personnages célèbres, il convient de citer ceux de Sylla, de Romain, de Sans-Souci, de Goman, de Lamour Dérance, de Charles Belair, de Petit-Noël, qui organisèrent et dirigèrent les premiers soulèvements.

5.— Pendant ce temps, Toussaint-Louverture avait été déporté en France et interné au fort de Joux, situé sur une des crêtes du Jura français. Il y mourut de froid et de privations le 27 avril 1803, à l'âge de 60 ans.

6.— En montant à bord du *Héros* qui le conduisait loin du théâtre où s'est manifesté son génie, il prononça ces paroles mémorables: « En me renversant, on a abattu à

Saint-Domingue le tronc de l'arbre de la liberté des Noirs; ses racines sont profondes et vivaces, il germera; » Son héritage politique échut à son principal lieutenant, Jean Jacques Dessalines, qui devint le général en chef de l'armée des indigènes.

Questionnaire: 1. — Que fut obligé de faire Leclerc à l'égard des généraux indigènes? — 2. Que fit après le capitaine-général? — 3. Conserva-t-il à l'armée indigène son ancienne organisation? A quelle date ordonna-t-il le désarmement — ? 4. Rencontra-t-il de la résistance de la part des cultivateurs? — 5. Que devint Toussaint Louverture? 6. — Citez les belles paroles prononcées par Toussaint-Louverture en s'embarquant.

CHAPITRE XIX.

Capitulation de l'Armée expéditionnaire (1803).

1. — Leclerc mourut de la fièvre jaune le 2 novembre 1802.

2. — Il fut remplacé par Rochambeau qui, par ses cruautés, a laissé dans le pays une réputation détestable. Dès le commencement de sa capitainerie-générale, il se trouva aux prises avec de sérieuses difficultés, bien qu'il eût reçu des fonds de la métropo-

le et un renfort de trente mille hommes de troupes.

2.— A ce moment, l'insurrection était devenue générale. Le Sud, qui était resté jusque-là à peu près tranquille, venait de se soulever sur tous les points, grâce aux efforts de Cangé, de Férou, de Gérin, de Geffrard. Rochambeau dut s'enfermer au Cap avec les débris de son armée.

4.— Dessalines, après avoir obtenu la reddition de Port-au-Prince, se porta le 11 novembre sous les murs du Cap. Le fort de Vertières, au Haut du Cap, était occupé par les principales forces de Rochambeau qui vint se mettre à leur tête. Dessalines songea à diriger tous ses efforts contre cette forteresse. Là eut lieu une bataille meurtrière, célèbre dans les annales du pays, et où Capois s'immortalisa par son héroïque courage.

5.— Le combat de Vertières fut le dernier qui se livra entre les indigènes et les français. (18 Novembre 1803).

6.— Le 19 novembre, Rochambeau capitula et obtint la faculté de s'embarquer avec armes et bagages. On sait qu'il fut fait prisonnier par les Anglais, qui avaient une escadre dans les eaux de Saint-Domingue.

7.— Par l'issue de ces événements mémorables, la cause de la liberté et de l'indépen-

dance des noirs et des jaunes avait triomphé.
Saint-Domingue redevint Haïti.

Questionnaire : 1 A quelle époque mourut Leclerc? Qui le remplaça comme capitaine-général? — 2. Rochambeau reçut-il de nouvelles troupes de la France? — 3. Quel était l'état de l'insurrection à ce moment? 4. - Que fit Dessalines? Qui s'immortalisa au combat de Vertières? — 5. Ce combat fut-il le dernier que se livrèrent les indigènes et les français? — 6. A quelle époque capitula Rochambeau? Quel fut son sort après la capitulation? — 7. Quel fut le résultat final de ces événements mémorables?

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

PETITE
HISTOIRE D'HAÏTI
A L'USAGE
DES ÉCOLES PRIMAIRES

Seconde Partie

CHAPITRE PREMIER.

Gouvernement de Dessalines (1804-1806)

1. — Le 1^{er} Janvier 1804, Dessalines, dans une cérémonie imposante sur la place d'armes des Gonaïves, proclama l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom restauré d'Haïti, que portait l'île à l'arrivée des Espagnols.

2. — Le même jour, les compagnons d'ar-

mes de l'ex-général en chef, en récompense de son courage et de son dévouement, le nommèrent gouverneur général à vie. Cependant, le 2 septembre de la même année, il devait être acclamé empereur à Marchand par l'armée; il fut couronné au Cap le 8 octobre. On consacra ce changement par une Constitution que Dessalines sanctionna le 20 mai 1805.

3. — Bientôt des difficultés surgirent, résultant des choses mêmes et aggravées par le caractère violent de Dessalines. Une révolte éclata au Port-Salut. Elle se propagea en peu de temps dans les villes du Sud et de l'Ouest.

4. — Le 15 octobre, l'empereur partit de Marchand pour aller la combattre. Il mourut le 17 octobre dans une embuscade qu'on lui avait tendue au Pont-Rouge. Charlotin Marcadieu, un de ses aides de camp, qui voulait le secourir, reçut la mort à ses côtés, victime de son dévouement pour son chef. Les révolutionnaires firent exécuter Boisrond-Tonnerre, Etienne Mentor et quelques autres personnes dans l'Ouest et dans le Sud.

QUESTIONNAIRE:— 1. A quelle date l'indépendance d'Haiti fut-elle proclamée?— 2. Quelle récompense les compagnons d'armes de Dessalines lui décernèrent-ils? Où Dessalines fut-il acclamé empereur par l'armée? Où fut-il couronné? A quelle date sanctionna-t-il la Constitution impériale?— 3. Parlez des difficultés qu'il rencontra et

de la révolte du Port-Salut. — 4. Où et quand mourut-il ?
Quelles furent les autres personnes tuées par les révolutionnaires ?

CHAPITRE II.

**Proclamation de la République.
Election de Christophe comme Président d'Haïti (1806)**

1. — Après la mort de Dessalines, l'armée désigna Christophe pour être son successeur. On décida de proclamer la République, afin de garantir les droits des citoyens. En conséquence, une Assemblée Constituante fut convoquée. Elle se réunit à Port au-Prince le 18 décembre, fit une nouvelle Constitution, élut Christophe Président d'Haïti pour quatre ans et forma un Sénat de 24 membres. Mais Christophe protesta contre la Constitution, qui ne lui donnait pas assez de pouvoirs. Il leva une armée de quelques centaines d'hommes, marcha sur l'Ouest et livra un combat à Pétion sur l'habitation Sibert, dans la plaine du Cûl de Sac, le 1^{er} Janvier 1807. Dans cette bataille, Courtilien Coustard se

fit tuer pour sauver les jours de Pétion, que poursuivait la cavalerie de Christophe ; acte de dévouement tout aussi digne que celui de Charlotin Marcadieu. Pétion était commandant du département de l'Ouest.

2.—Rentré au Cap, Christophe fit voter une Constitution par une Assemblée de mandataires du peuple, qui le nomma Président d'Haïti et généralissime des forces de terre et de mer. Dès lors, il y eut scission entre le Nord et l'Ouest.

3. — Le Sénat, formé par la Constituante, ouvrit ses travaux le 18 janvier. Il destitua Christophe de la présidence de la République, le mit hors la loi et nomma Pétion à sa place, le 9 mars 1807, pour une période de quatre ans.

QUESTIONNAIRE :— 1. Qui l'armée désigna-t-elle pour être le successeur de Dessalines ? Quelle forme de gouvernement adopta-t-on ? A quelle date la Constituante se réunit-elle ? Qui fut élu Président ? Que fit Christophe de son côté ? Quelle bataille Christophe livra-t-il à Pétion ? Parlez du dévouement de Courtâien Coustard.— 2. Christophe fit-il voter une Constitution ? Quels titres lui décerna cette Assemblée ?— 3. Que fit le Sénat dans l'Ouest ?

CHAPITRE III.

Gouvernement de Pétion (1807-1818).

1. — Dans le but de rétablir l'unité politique du pays, rompue par la scission du Nord, le Président Pétion dirigea trois expéditions contre Christophe, les deux premières en 1807 et la troisième en 1809. Ces expéditions n'eurent pas de résultats appréciables..

2. — C'est dans un autre ordre de choses que Pétion devait se recommander à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Par les distributions de terre qu'il fit, à partir de 1809, aux vétérans de son armée, il fortifia la République en augmentant dans son sein le nombre des propriétaires; par la fondation du Lycée national de Port-au-Prince en 1816, il lui assura pour l'avenir des serviteurs éclairés.

3. — Pétion n'eut pas seulement à soutenir la guerre contre Christophe. En 1807 commença dans la Grand'Anse une insurrection qui devait durer treize années. Le chef en fut Goman. Le Sud fit scission en 1810 et se donna Rigaud comme président. Par un surcroît de malheurs, des tentatives de révolte

eurent lieu à Léogane par Yayou, en 1807, à Jacmel par Magloire Ambroise la même année et à l'Anse à-Veau par Gérin en 1810. Elles coûtèrent la vie à leurs auteurs.

4. — En 1816, Pétion obtint la présidence à vie en récompense de son dévouement et de ses services à la République, après avoir été réélu en 1811 : mais il mourut deux ans après, en 1818, sans avoir usé du droit que lui accordait la Constitution de désigner son successeur. Il avait doté son pays d'institutions propres à assurer son développement matériel, intellectuel et moral, si ses successeurs étaient capables de le gouverner avec sagesse et prévoyance. Le Sénat élut Boyer comme son successeur.

QUESTIONNAIRE : — 1. Dans quel but Pétion dirigea-t-il trois expéditions contre Christophe? — Réussirent-elles? 2. Dans quel ordre de choses le Président Pétion se recommanda-t-il à l'estime de ses concitoyens et à leur reconnaissance? — 3. Rappelez les événements politiques qui eurent lieu sous son gouvernement. — 4. Vers quelle année obtint-il la présidence à vie? D'une manière générale, quels services rendit-il à son pays? Quel fut le successeur de Pétion?

CHAPITRE IV.

Gouvernement de Christophe (1807-1820).

1. — Le 26 mars 1811, la république fondée dans le Nord par Christophe, fit place à une royauté héréditaire. Devenu roi d'Haïti, Christophe s'efforça d'étendre son autorité sur tout le pays, et il entreprit une nouvelle campagne dans l'Ouest. Il marcha de succès en succès jusqu'aux portes de la ville de Port-au-Prince, dont il fit le siège; mais il ne parvint pas à s'en rendre maître et leva le siège le 15 juin 1812.

2. — De retour au Cap, il s'occupa d'administration: distribuant des terres aux vétérans de son armée, fondant des écoles, établissant des ateliers et commençant la construction des vastes palais de Sans-Souci et de la Ferrière. On sait qu'il créa une noblesse. Malheureusement, il exerça le pouvoir avec beaucoup trop de violence, ce qui finit par le faire mésestimer.

3. — En effet, le 3 octobre 1820, une révolte éclata à St-Marc, qui relevait de son gouvernement; elle se propagea rapidement dans l'Artibonite et dans le Nord, les troupes envoyées par le roi pour la combattre ayant fait leur défection. Christophe, paraly-

sé depuis peu, ne pouvait rien faire par lui-même. Trahi aussi par sa garde d'honneur, il se tua le 8 octobre d'un coup de pistolet au cœur. Il avait 53 ans.

QUESTIONNAIRE:— 1. A quelle époque Christophe institua-t-il une royauté dans le Nord? Parlez de sa nouvelle campagne dans l'Ouest.— 2. Donnez un aperçu de son administration. Exerça-t-il le pouvoir avec sagesse et modération?— 3. Racontez les événements qui mirent fin à ses jours et à sa royauté.

CHAPITRE V.

Gouvernement de Boyer (1818-1843).

1. — Si le nouveau chef de l'Etat n'eut pas le prestige militaire de ses prédécesseurs, il n'était pas ce qu'on pouvait appeler un homme nouveau. Il avait pris part, dans un rang secondaire il est vrai, à tous les événements accomplis dans le pays depuis le commencement des troubles civils en 1791. Attaché à Rigaud, après la défaite du rival de Toussaint-Louverture, Boyer s'exila avec son chef. Il profita de son séjour en France pour s'instruire. Revenu dans la colonie en 1802, il s'attacha à Pétion, et lorsque son

grand ami fut élu Président d'Haïti, il le nomma chef de son état-major et commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince. Boyer occupait ces positions lorsque le vote du Sénat l'appela à succéder à Pétion.

2. — Quoique instruit et même modéré par caractère, Boyer fut un chef d'Etat personnel et arbitraire qui se refusait à toutes les améliorations sociales, dont il semblait même ne pas comprendre la nécessité, malgré les justes revendications de l'opinion. Cependant, dans un autre ordre d'idées, de grandes choses se firent sous son gouvernement : le pays fut pacifié et son unité politique rétablie par la répression de la révolte de Goman et la destruction de la royauté de Christophe en 1820; la partie de l'Est fut rattachée au territoire de la République en 1822; les codes furent rédigés et promulgués à partir de 1825; la plupart des services publics reçurent l'organisation qu'ils ont conservée presque intacte jusqu'ici. On sait que Boyer fit des tentatives assez sérieuses auprès de la Cour de Rome pour conclure un concordat; elles furent infructueuses, faute d'une base d'entente.

QUESTIONNAIRE:—1. Quels étaient les antécédents du nouveau chef de l'Etat?— 2. Caractérissez en quelques mots la politique qu'il a suivie. Parlez des grandes choses qui se firent sous son gouvernement.

CHAPITRE VI.

Sulte du Gouvernement de Boyer (1818-1843).

1. — L'ordonnance de 1825 avec l'indemnité de 150 millions de francs, en faveur des colons dépossédés, que Boyer accepta après qu'elles furent repoussées par ses commissaires, provoquèrent un mécontentement presque général dans le peuple et dans l'armée, mécontentement qui se manifesta par quelques complots militaires et par quelques révoltes ; ils furent facilement prévenus ou réprimés. Un premier complot avait été ourdi par Quayer-Larivière, commandant de l'arrondissement de la Grande-Rivière. Ce complot étant dénoncé, le gouvernement en fit arrêter les principaux auteurs ou complices qui furent jugés et exécutés. En 1838, une émeute éclata à Léogane, après une tentative d'assassinat sur la personne du secrétaire-général, M. Inginac ; elle fut étouffée dans le sang.

2. — Néanmoins, la même année, par deux traités signés avec la France, le Président Boyer répara la faute qu'il avait commise en 1825 : notre Indépendance fut régulièrement reconnue et l'indemnité de 150 millions réduite de 60 millions. Par ces traités, il consolida l'indépendance nationale et fit

cesser l'espèce d'inquiétude qui existait dans les esprits.

3. — Le mécontentement causé par l'acceptation de l'ordonnance de Charles X devait persister, entretenu maintenant par une politique imprévoyante et indolente, par la violence faite en 1833 et en 1838, au Corps Législatif, dont quelques membres furent exclus. Il aboutit à la révolution de 1843, qui éclata à Pralin, aux Cayes. En apprenant les progrès rapides du mouvement insurrectionnel et la défection des troupes envoyées pour le réprimer, Boyer eut le bon esprit d'abdiquer et évita ainsi l'effusion du sang. Il se rendit à la Jamaïque, d'où il passa en France.

4. — Son administration fut honnête. Au moment de son abdication, il existait près d'un million de piastres dans les caves du Trésor général, et lorsqu'il mourut en 1850, il ne possédait que cinq mille piastres, lui qui avait gouverné son pays durant 25 années.

QUESTIONNAIRE :—Quelle fut l'impression causée dans le peuple et dans l'armée par l'acceptation de l'ordonnance de 1825 avec l'indemnité de cent cinquante millions de francs ? Y eut-il des révoltes à cette occasion ?—2. Par quels traités notre indépendance fut-elle régulièrement reconnue et l'indemnité réduite de 60 millions ?— 3. Le mécontentement persista-t-il ? Quelle en fut la cause et l'effet final ?— 4. Quelle opinion avez-vous à émettre sur l'administration du Président Boyer ?

CHAPITRE VII.

Gouvernement de Charles-Hérard (1844).

1. — La révolution de 1843 ne fut pas seulement faite contre un Pouvoir Exécutif devenu trop omnipotent, mais aussi contre la Loi constitutionnelle qui accordait trop de prérogatives au Président.

2. — Le gouvernement provisoire, issu de la révolution, s'empressa de convoquer une Assemblée Constituante qui vota une nouvelle Constitution et créa des institutions communales et d'arrondissement. La confusion des esprits était si grande, à cette époque, qu'il y eut des protestations dans l'armée contre la Constitution le jour de sa promulgation.

3. — Charles-Hérard, le chef d'exécution des volontés populaires, devenu membre du gouvernement provisoire, fut élu par l'Assemblée, le 31 décembre 1843, Président d'Haïti pour une période de 4 ans.

4. — Au même moment, des difficultés qui se rattachaient à des intérêts de race amenèrent les Dominicains à se séparer de nous, pour former un gouvernement à part ou se constituer en un Etat indépendant, sous le nom de République Dominicaine.

Dès le commencement de l'année 1844, Charles-Hérard entreprit une campagne contre eux. Il était à Azua, lorsqu'un acte, daté du 3 mai 1844 et signé de plusieurs citoyens, le déclara déchu du Pouvoir et lui donna Philippe Guerrier pour successeur.

5. — Les partisans des réformes indiquées par la Constitution, telles que la création des municipalités dans les communes et l'installation des préfets dans les arrondissements, s'étaient vainement efforcés de faire passer leurs idées dans les faits. Il y eut des résistances auxquelles le Chef de l'Etat ne fut pas étranger. Cette lutte entre le Pouvoir et le parti Constitutionnel eut pour dénouement l'acte du 3 mai. Charles Hérard dut ramener l'armée à Port-au-Prince, et il s'embarqua pour l'étranger non loin de cette ville. Cependant la Constitution devait être mise de côté.

QUESTIONNAIRE: 1. Quel fut le caractère de la révolution de 1843?— 2. Que fit le gouvernement provisoire? Quelle manifestation se fit-il dans l'armée? Qui fut nommé Président d'Ha ti? Pourquoi les Dominicains se séparèrent-ils de la République? Charles-Hérard entreprit-il une campagne pour les soumettre?— 4. Comment prit fin son gouvernement? Qui fut son successeur?— 5. Quelle fut la cause principale de l'acte du 3 mai 1844?

CHAPITRE VIII.

Gouvernements de Guerrier, de Pierrot et de Riché. (1844-1847).

1. — Philippe Guerrier était un vieillard plus qu'octogénaire lorsqu'il fut nommé Président d'Haïti. Honnête, modéré, brave, estimé du peuple et de l'armée, respecté de tous les partis politiques, il convenait bien au rôle de conciliateur et de pacificateur qu'il allait s'efforcer de remplir.

2. — Le nouveau Président avait à faire face à la fois : à l'insurrection des *Piquets*, qui venait d'éclater dans le Sud ; à la scission des Dominicains, et même à celle du Nord où un Conseil d'Etat fonctionnait en dehors du gouvernement de l'Ouest. A sa voix, Acaau, le chef des *Piquets*, se disposa à mettre bas les armes. Le Conseil d'Etat du Cap fut dissous. Il n'y eut plus que les Dominicains qui persistèrent dans leur tentative d'indépendance. Malheureusement, Philippe Guerrier mourut à St-Marc le 15 avril 1845. En l'absence d'un Sénat, le Conseil d'Etat appela Pierrot à lui succéder.

3. — Le nouveau chef de l'Etat reprit la guerre contre les Dominicains. Ceux-ci qui avaient réuni des forces considérables sur

la frontière, venaient de s'emparer de Hinché et de Lascahobes, communes rattachées à notre territoire par Toussaint-Louverture depuis 1794. Elles leur furent reprises presque aussitôt par les généraux Morisset, Télémaque et Victoir Poil. Peu de temps après, un coup d'Etat mit fin au gouvernement de Pierrot, qui s'était déjà retiré sur ses terres de Lafond, au Cap. Le 1^{er} mars 1846, on lui donna Riché pour successeur.

4. — Celui-ci remit en vigueur la Constitution de 1816 qu'il fit modifier par le Conseil d'Etat, transformé en Sénat, et mit ainsi fin à une dictature qui durait depuis 1844.

5. — Les *Piquets* avaient repris les armes dans le Sud. L'insurrection menaçait de devenir formidable, en même temps que les insurgés s'abandonnaient à des actes de violence et de cruauté. Grâce à l'énergie de Riché, elle fut vite contenue et vaincue. Son chef, Acaau, sur le point d'être fait prisonnier, se tua d'un coup de pistolet.

6. — Riché réagit contre les désordres de son temps; il créa une maison centrale pour l'éducation correctionnelle des petits vagabonds. Il paraissait disposé à faire beaucoup de bien au pays lorsqu'il mourut presque subitement le 27 février 1847.

QUESTIONNAIRE: — 1. Faites le portrait de Philippe Guérier. — 2. Quel était l'état des choses à son avènement

au Pouvoir? Réussit-il à pacifier le pays et à apaiser les esprits? Quelle attitude gardèrent les Dominicains? Quel fut le successeur de Ph. Guerrier?— 3. Parlez de la campagne de l'Est sous Pierrot.— 4. Comment finit son gouvernement?— 5. Qui succéda à Pierrot?— 6. Que fit Riché dès son avènement au Pouvoir? Parlez de la guerre du Sud sous Riché. Quand mourut-il?

CHAPITRE IX.

Gouvernement de Faustin Soulouque (1847-1859).

1. — Le 1^{er} mars 1847, le Sénat élit Faustin Soulouque comme successeur de Riché à la présidence. Il est regrettable qu'entre tant de citoyens éclairés, une politique coupable imposait, la plupart du temps, des hommes illetrés pour gouverner l'Etat. Le nouveau Président ne savait que signer son nom.

2. — Cependant, Soulouque avait des qualités: il était dévoué aux intérêts du pays, qu'il a su faire respecter au dedans comme au dehors, et il avait à un haut degré le sentiment de sa dignité.

3. — Il fonda le second Empire d'Haïti et

ce que Dessalines n'avait pas cru devoir faire, il créa une noblesse.

4. — Soit comme Président, soit comme Empereur, il s'occupa du soin de soumettre les Dominicains, contre lesquels il fit deux expéditions. Dans la première, victorieux à Azua, il eût pu s'emparer de Santo-Domingo; mais il perdit du temps à attendre des renforts de Port-au-Prince et surtout des nouvelles. Lorsqu'il se mit en marche pour Santo-Domingo, il se vit disputer sérieusement par l'ennemi le passage de la rivière Ocao, où il perdit ses bagages et une partie de son artillerie, par suite d'une retraite trop précipitée. C'est après cette campagne qu'il se fit Empereur en 1849. La même année, ce changement fut consacré par une nouvelle Constitution.

5. — La seconde campagne de Soulouque dans l'Est, qui eut lieu en 1855, fut assez malheureuse; elle n'est guère marquée que par une défaite à la Savane Mulâtresse où l'Empereur disputa le terrain aux Dominicains dans un combat de plus de quatre heures.

6. — Le gouvernement de Faustin 1^{er} est un de ceux qui ont le plus abusé des proscriptions et des exécutions à mort, par un sentiment exagéré des droits de l'Etat, qui ne vont pas jusqu'à décimer la nation, dans l'intérêt

mal compris de l'ordre et de la sécurité publique. Parmi les victimes de cette politique inhumaine, on compte trois de ses anciens ministres : C. Ardoquin, David-Troy et Francisque, des généraux et officiers de l'armée tels que Castor, Dessalines, Toussaint, Béliard, et beaucoup de citoyens de mérite.

7. — Faustin 1^{er} dut abdiquer et se retirer à l'étranger, le 15 janvier 1859, devant une révolution triomphante, commencée par le général Geffrard aux Gonaïves le 22 décembre 1858.

QUESTIONNAIRE: 1 A quelle date Faustin Soulouque fut-il élu Président d'Haïti? Quelle réflexion avez-vous à faire à cet égard?— 2. Quelles étaient ses qualités?— 3. Quel changement introduisit-il dans le gouvernement du pays?— 4 Parlez de sa première campagne dans l'Est et de ce qu'il fit après.— 5 Parlez de sa seconde campagne dans l'Est.— 6. Quelle est votre opinion sur le gouvernement de Faustin 1^{er}?— 7. Quelle est la date de son abdication?

CHAPITRE X.

Gouvernement de Geffrard (15 janvier 1859-
13 mars 1867).

1. — Fabre Nicolas Geffrard succéda à Soulouque le 15 janvier 1859, non comme Empereur, mais comme Président de la République qu'il avait contribué à rétablir, comme membre du comité révolutionnaire des Gonaïves, le 22 décembre 1858. La Constitution de 1846 fut remise en vigueur et, le 20 janvier 1859, Geffrard prêta le serment d'usage.

2. — Dès le 3 septembre, quelques mois après son avènement au pouvoir, un attentat fut commis sur la personne d'une de ses filles, M^{me} Manneville Blanfort, qui fut tuée, à 8 heures du soir, d'un coup de feu, tiré à travers les persiennes de sa maison. Ce fut là, a-t-on prétendu, le crime d'une conjuration qui se préparait dans l'ombre et dont le gouvernement avait eu connaissance. Le lendemain, les conjurés furent arrêtés et livrés à la justice. Seize d'entre eux furent condamnés à mort par la *cour martiale* de Port-au-Prince, sentence qui fut exécutée.

3. — La position qu'occupaient quelques-uns de ceux-là qu'on désignait comme les auteurs ou les complices du crime du 3

septembre laissait à penser qu'ils pourraient être étrangers au meurtre de M^{me} Blanfort qu'ils n'auraient ni conseillé, ni approuvé. Au reste, il résultait même des débats que la culpabilité de plus d'un était pour le moins douteuse.

4. — Les conspirations n'en continuèrent pas moins. Des révoltes éclatèrent aux Cayes en 1862 et à Dessalines en 1863, lesquelles furent sévèrement réprimées. D'autres soulèvements eurent lieu en 1864 à Port-au-Prince et au Cap, et furent, comme les premiers, réprimés dans le sang. Ce côté du gouvernement de Geffrard n'est pas ce qui doit nous intéresser. Il se recommande bien plutôt à notre attention par les efforts qu'il fit pour favoriser le développement intellectuel, moral et matériel du pays.

QUESTIONNAIRE : 1. Quel fut le successeur de Soulouque? Quelle Constitution remit-on en vigueur?— 2. Parlez de l'attentat du 3 septembre et de ses conséquences? Que pensez-vous de la culpabilité de certains accusés?— 4. Parlez des révoltes qui eurent lieu dans la suite. Quel est pour nous le côté intéressant du gouvernement de Geffrard?—

CHAPITRE XI.

Suite du Gouvernement de Geffrard (1859-1867).

1. — Dès 1862, un Concordat fut signé avec la Cour de Rome pour doter la République d'un clergé plus éclairé et plus nombreux. Dans cet ordre de choses, il fallait presque tout organiser. On créa cinq diocèses ayant leur siège à Port-au-Prince, qui fut érigé en archevêché, au Cap, aux Cayes, aux Gonaïves et au Port-de-Paix. Dans les quatre derniers diocèses, des sièges épiscopaux pourraient être établis au besoin. On fonda à Port-au-Prince un Petit-Séminaire, auquel fut annexé un collège qui ne tarda pas à prendre de l'importance. En 1864, on vit arriver en Haïti les premiers frères de l'Instruction chrétienne et les premières sœurs de S-Joseph de Cluny, soit pour diriger des écoles de l'Etat, soit pour fonder des institutions privées, ou pour se livrer à des œuvres de charité. Quant aux sœurs de la Sagesse, elles ne commencèrent à s'établir dans le pays qu'à partir de 1875.

2. — L'instruction publique reçut, sous le gouvernement de Geffrard, une vigoureuse impulsion, par la création de nombreuses

écoles primaires et secondaires, par l'augmentation des lycées, par l'ouverture des écoles de droit, de peinture, et par la réorganisation de l'école de médecine. On installa la fonderie nationale, et l'on érigea des fontaines publiques dans quelques grandes villes.

3. — Malgré ces réformes utiles, l'opposition n'en continua pas moins de s'affirmer contre le Président Geffrard. C'est que ce chef d'Etat qui s'occupait si sérieusement de l'organisation sociale de la nation, se trompa comme beaucoup d'autres sur les véritables conditions de l'ordre public. Sa politique fut incertaine, son administration relâchée. Il ne sut pas respecter toujours les libertés publiques et les susceptibilités des Corps constitués. Ce fut ainsi qu'il avait prononcé, en 1863, la dissolution de la Chambre des députés où siégeaient des citoyens remarquables par leurs talents et leur sentiment du bien public. Déjà, la conduite peu fière et même peu digne du gouvernement de Geffrard, dans l'affaire de l'amiral espagnol Rubalcava en 1861, avait été un véritable froissement pour l'honneur national. Des hommes politiques, des officiers de l'armée, de la garde nationale surtout, avaient été justement indignés de voir ce gouvernement s'humilier devant les injustes réclamations de l'Espagne, qui nous rendait res-

ponsables du mouvement insurrectionnel des Dominicains.

4. — Comme on le voit, le mécontentement était déjà grand lors qu'éclata la prise d'armes du Cap en 1865. Les insurgés, maîtres de presque toutes les villes du Nord, tinrent en échec les troupes du gouvernement durant près de six mois (7 mai au 9 novembre 1865). Salnave, Delorme et les autres chefs de l'insurrection s'exilèrent après la reddition du Cap. D'autres révoltes éclataient à Port-au Prince et aux Gonaïves en 1865 et 1866. Enfin, en 1867, au commencement du mois de mars, Victorin Chevalier se mit à la tête d'un mouvement insurrectionnel dans la ville de St-Marc. Moins d'une semaine auparavant, Geffrard avait été attaqué dans son palais par sa propre garde (23 février). Le chef de l'Etat convoqua le sénat à l'extraordinaire, envoya au Grand Corps son acte d'abdication et, le 13 mars, il s'embarqua pour l'étranger avec sa famille. La Révolution triomphante, prononça sa déchéance, ordonna le séquestre de ses biens et le bannit à perpétuité.

QUESTIONNAIRE: 1. Parlez du Concordat et des réformes ecclésiastiques accomplies par Geffrard. Que fit le gouvernement de Geffrard en faveur de l'instruction publique?— 2. L'opposition contre Geffrard continua-t-elle malgré ces réformes? Quelle en fut la cause? 3. Parlez des derniers événements qui s'accomplirent sous le gouverne-

ment de Geffrard?— 4. Quelle est la date de son abdication? Quelles mesures la révolution triomphante prit-elle contre l'ex-président?

CHAPITRE XII.

Gouvernement de Salnave (1867-1869).

1. — Obligé de quitter le Pouvoir en présence d'une insurrection victorieuse, comme nous l'avons vu, le général Geffrard avait convoqué, extraordinairement, le Sénat qui s'empessa de nommer Nissage Saget Président d'Haïti. Celui-ci ne crut pas devoir accepter cet honneur; mais il vint à Port-au-Prince avec le chef de la révolution, V. Chevalier. Il se forma, sous la présidence de ces deux généraux, un gouvernement provisoire qui convoqua une Assemblée Constituante le 27 mars 1867.

2. — Salnave, revenu d'exil, avait été acclamé à Port-au-Prince. A la suite d'une émeute qui eut lieu dans cette ville, le gouvernement provisoire fut dissous, et Salnave prit le titre de *Grand Protecteur*, mot emprunté à l'histoire d'Angleterre. L'Assemblée Constituante, en attendant le vote d'une nouvelle

Constitution, lui délégua l'autorité exécutive. Le 14 juin 1867, Salnave fut enfin élu Président d'Haïti pour une période de quatre années.

3. — On dirait que le nouvel ordre de choses qui venait de s'établir, portait en germe la révolution qui allait éclater. Il y eut des mécontents ; une opposition se forma aussitôt. Le 11 octobre, à propos d'une pétition de M^{me} Léon Montas, relativement à la détention illégale de son mari dans les prisons du Cap, une séance des plus orageuses fut tenue à la Chambre des députés. Trois jours après, le local de l'Assemblée était envahi par une populace furieuse, qui en chassa les députés et en cloua les portes.

4. — Déjà des révoltes avaient éclaté à Vallière et aux Cayes. L'insurrection, connue depuis sous le nom de guerre des cacos, se développa rapidement, embrassant bientôt tout le pays. Pendant quelque temps, il y eut trois directions, ayant leurs sièges au Haut du Cap ou mieux au poste de la Madeleine, à S^t-Marc et aux Cayes, car le principal promoteur de l'insurrection du Nord, le général Robert Noël, ne reconnaissait pas l'autorité de Nissage Saget. L'arrestation de Jonh Linch, généralissime des forces du Nord, qui fut conduit à S^t-Marc, réduisit à deux les chefs principaux de la révolution ;

Nissage Saget dans l'Artibonite, et Michel Domingue dans le Sud. Ils se firent l'un et l'autre présidents.

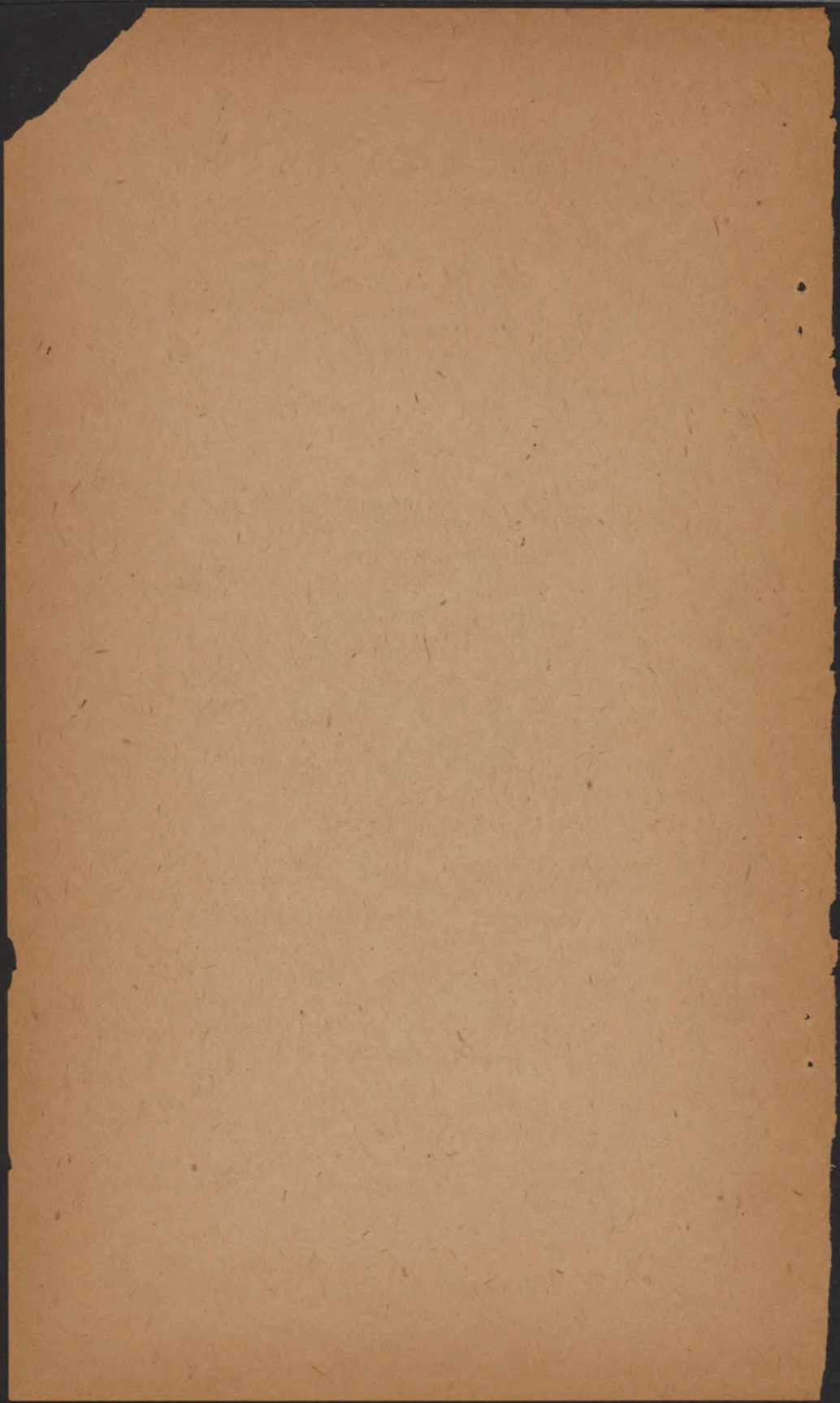
5. — Salnave soutint contre eux une lutte de deux ans et demi et finit par être vaincu. Port-au-Prince devait être le dernier théâtre de la guerre entre les cacos et les piquets; les premiers y opérèrent un débarquement le 18 décembre 1869, sous les ordres du général Brice. Le Palais National, où il y avait un dépôt considérable d'armes et de munitions, fit explosion; le feu consuma plusieurs quartiers de la ville. Fuyant devant l'insurrection victorieuse et maîtresse de la capitale, Salnave se transporta dans la partie de l'Est où il fut pris et livré à ses ennemis politiques. Après un semblant de jugement, il fut fusillé sur les ruines du Palais national, le 15 janvier 1870. On lui donna Nissage Saget pour successeur.

6. — Nous arrêtons ici le récit des faits contemporains de l'histoire nationale. Les événements qui se sont accomplis dans le pays depuis 1870 sont encore trop récents pour pouvoir être appréciés en toute liberté d'esprit par l'historien impartial. Il faut laisser au temps le soin d'en préciser d'avantage le sens et la portée.

7. — Néanmoins, un fait digne de remarque se dégage de toute cette histoire con-

temporaire d'Haïti, c'est que l'anarchie s'y déchaîne d'une façon désespérante après chaque gouvernement qui s'est le plus efforcé de maintenir l'ordre à l'aide des moyens violents. Il faut en conclure que l'esprit humain est en possession d'un idéal de gouvernement, qui ne peut dériver que du respect des lois, des intérêts communs et des libertés publiques.

QUESTIONNAIRE: 1. Que fit le général Geffrard lorsqu'il abdiqua le pouvoir? Qui fut nommé d'abord Président par le Sénat? N. Saget accepta-t-il le pouvoir? Quel fait se produisit-il à l'arrivée des révolutionnaires à Port-au-Prince? Que fit le gouvernement provisoire à son tour?— 2. Parlez des faits subséquents jusqu'à la nomination de Salnave comme Président d'Haïti.— 3. Rappelez les faits dénotant qu'une révolution était imminente.— 4 et 5 Racontez sommairement la guerre dite des *cacos*. Quelle fut l'issue de cette guerre?— 6. Pourquoi devons-nous arrêter à la mort de Salnave le récit des faits contemporains de notre histoire?— 7. Quel jugement émettez-vous sur l'ensemble de cette histoire?



APPENDICE

DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE D'HAÏTI.

Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quatre; le général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays;

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés ses véritables intentions,— d'assurer à jamais, aux indigènes d'Haïti, un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude: ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître, aux puissances étrangères, la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et,

après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance ;

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné, d'une voix unanime, leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce premier janvier mil neuf cent quatre, et le premier jour de l'Indépendance d'Haïti.

Suivent les signatures.

ORDONNANCE DE 1825.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Vu les art. 14 et 73 de la Charte ;

Voulant pourvoir à ce que réclament l'intérêt du commerce français et les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue, et l'état précaire des habitants actuels de cette Ile ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations.

Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à la rentrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté

le pavillon français en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

ART. 2. — Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse générale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinés à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.

ART. 3. — Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Et sera la présente ordonnance scellée du grand sceau.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 17 avril de l'an de grâce 1825, et de notre règne le premier.

Suivent les signatures.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRES	PAGES
Préface	5
I. — Découverte du Nouveau-Monde.	7
II. — Mœurs des aborigènes d'Haïti.	9
III. — Destruction des Indiens d'Haïti par les Espagnols	11
IV. — Prospérité de la colonie espa- gnole	13
V. — Fondation de la colonie française de Saint-Domingue	15
VI. — Organisation de la colonie de Saint-Domingue	17
VII. — Prospérité de Saint-Domingue pendant le 18 ^e siècle	18
VIII. — Etat de la colonie de Saint-Do- mingue en 1789	20
IX. — Commencement de la Révolution de Saint-Domingue	21
X. — Guerre civile entre les colons	22

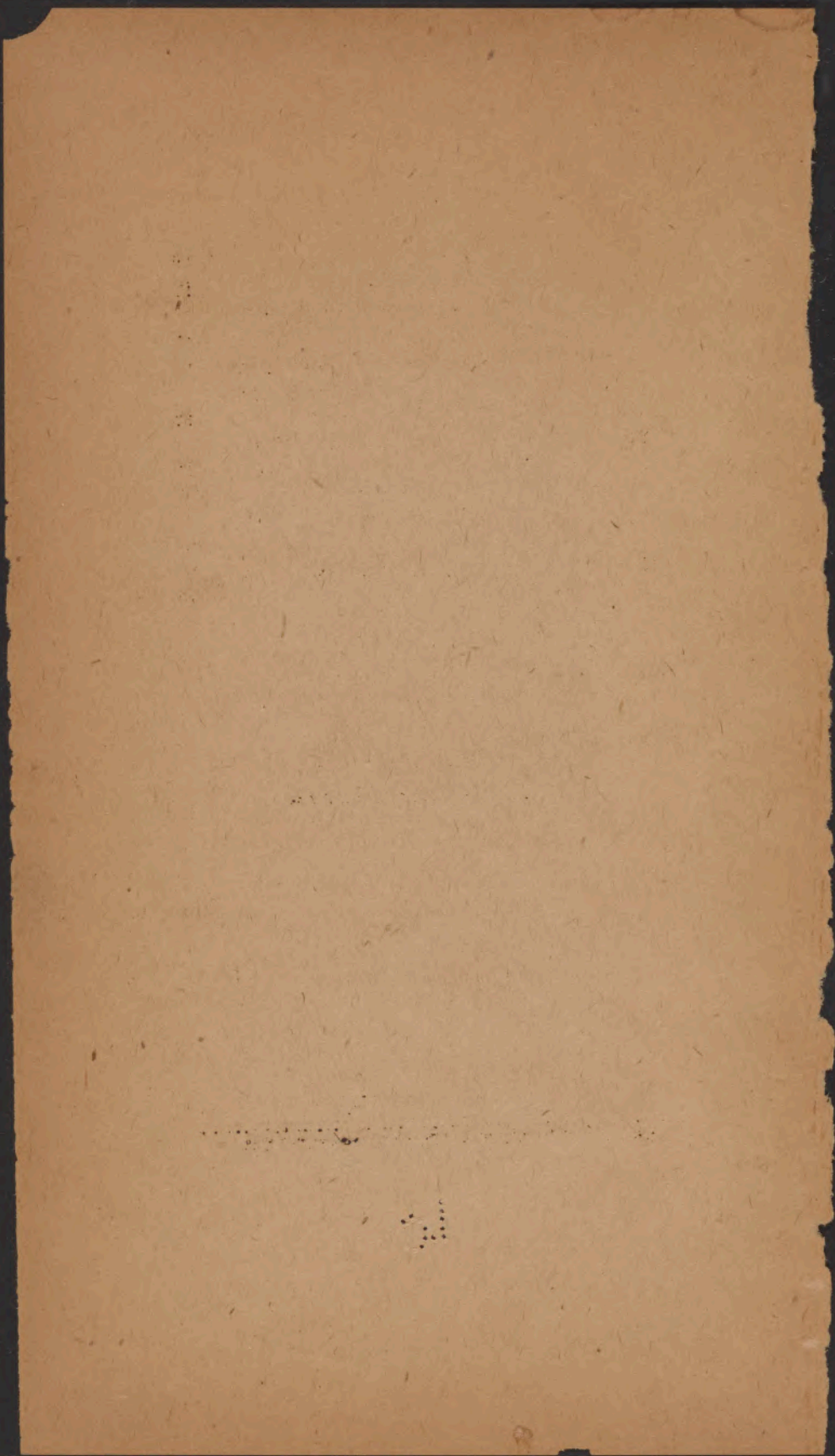
CHAPITRES	PAGES
XI. — Supplice d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons	24
XII. — Lutte entre les colons et les affranchis. Soulèvement des esclaves	26
XIII. — Décret du 4 Avril 1792. — Proclamation de la liberté générale des esclaves	27
XIV. — Débuts de Toussaint-Louverture.	29
XV. — Les Anglais et les Espagnols s'emparent de plusieurs quartiers de Saint-Domingue	31
XVI. — Rivalité de Toussaint-Louverture et de Rigaud	32
XVI. — Administration de Toussaint-Louverture	34
XVII. — Résistance de Toussaint-Louverture à l'armée expéditionnaire	36
XVIII. — Gouvernement du capitaine-général Leclerc	38
XIX. — Capitulation de l'armée expéditionnaire	40

SECONDE PARTIE

I. — Gouvernement de Dessalines . .	34
II. — Proclamation de la République. — Election de Christophe comme Président d'Haïti	45
III. — Gouvernement de Pétion.	47
IV. — Gouvernement de Christophe . .	49

CHAPITRES	PAGES
V. — Gouvernement de Boyer.	50
VI. — Suite du Gouvernement de Boyer	52
VII. — Gouvernement de Charles Hérad	54
VIII. — Gouvernements de Guerrier, de Pierrot et de Riché.	56
IX. — Gouvernement de Fautin Soulouque	58
X. — Gouvernement de Geffrard.	61
XI. — Suite du Gouvernement de Geffrard	63
XII. — Gouvernement de Salnave.	66
Appendice	70

FIN DU COURS D'HISTOIRE D'HAÏTI
à l'usage des Écoles primaires.



PETITE
HISTOIRE D'HAÏTI

A L'USAGE
DES ECOLES PRIMAIRES

PAR
J. B. DORSAINVIL

Cours Élémentaire

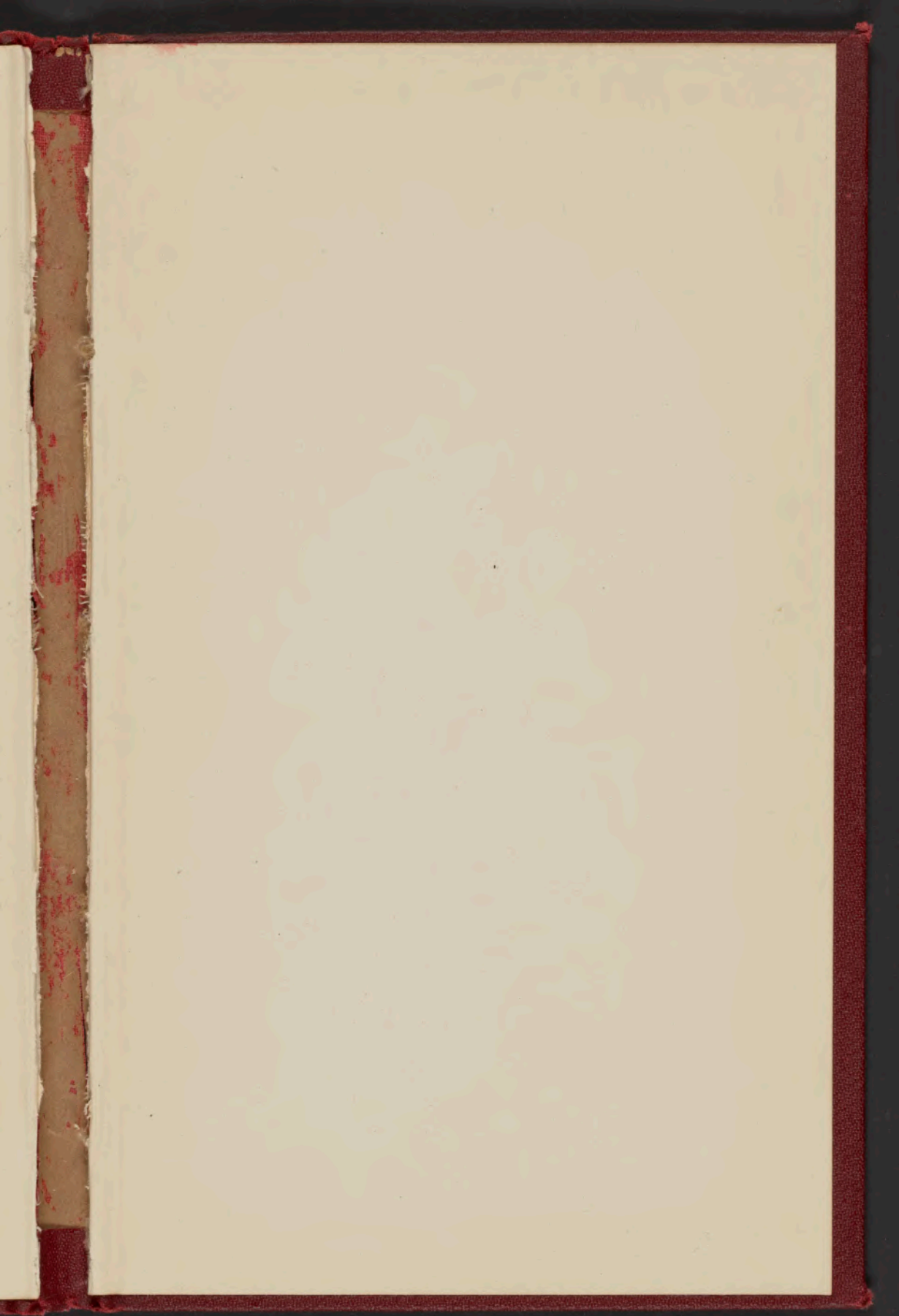
— Tous droits réservés. —

PORT-AU-PRINCE
Imprimerie de TABEILLE
116, Rue du Magasin de l'État, 116.

—
1904

LRBAg'13

102



POSSAIVIL — STAFF HISTORIC P. HAITI

